

MEMORIAL 6 NOVEMBRE 1978
ATTRIBUTIONS
d' 'AIDE- SOIGNANT

ART : II

L' Aide- Soignant seconde l' infirmier dans son travail et plus particulièrement dans l' administration des soins de base. Il ne peut en aucun cas faire des soins thérapeutiques.

ART : 12

Rentrent dans les attributions de l'aide-soignant les techniques professionnelles suivantes :

- 1) *les soins d'hygiène au malade comprenant notamment,*
 - la toilette journalière complète
 - la toilette périnéale après selles
 - les soins de la bouche
 - les soins des mains et des pieds
 - le bain des pieds au lit
 - le shampooing
- 2) *la prise de la température et son inscription*
- 3) *la prise des pulsations et son inscription*
- 4) *la pesée du malade et son inscription*
- 5) *les techniques préventives des escarres*
- 6) *la pose du bassin et de l'urinal*
- 7) *les techniques de positions du patient dans le lit*